

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°95 - 301 du 18 Octobre 1995

Portant ratification de la Convention portant création de l'Organisation Régionale Africaine de Communication par Satellite "RASCOM" signée à ABIDJAN le 27 Mai 1992 et de l'Accord d'Exploitation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 95-011 du 25 Septembre 1995 portant autorisation de ratification de la Convention portant création de l'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite "RASCOM" signée à ABIDJAN le 27 Mai 1992 et de l'Accord d'Exploitation ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

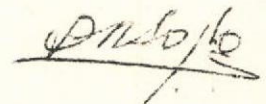
D E C R E T :

Article 1er.- Est ratifiée la Convention portant création de l'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite "RASCOM" signée à ABIDJAN le 27 Mai 1992 et de l'Accord d'Exploitation dont les textes se trouvent ci-joints.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Octobre 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

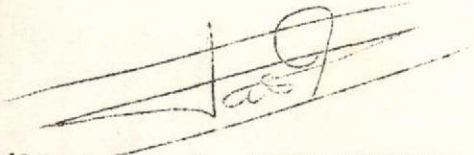
.../...

Le Ministre d'Etat, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,



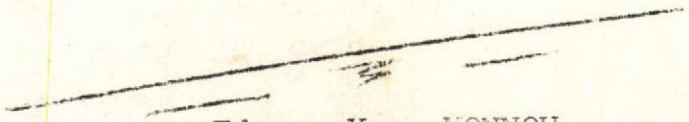
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de la Culture et
des Communications,



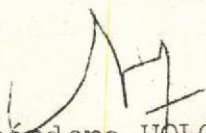
Félicienne S. GUINIKOUKOU

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,



Edgar -Yves MONNOU

Le Garde des ~~Sceaux~~, Ministre
de la Justice et de la Législa-
tion par intérim,



Théodore HOLO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN-MCC 8 LRI-PPG 4
AUTRES MINISTERES 16 DGBN-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC- 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-